

La démarche

Le groupe de travail RPS

Le projet est mené par un groupe de travail paritaire issu du CHSCT. Il associe la direction, les représentants du personnel, les conseillers et assistants de prévention, l'assistante sociale, la psychologue du travail, les médecins de prévention. Ce groupe est épaulé dans sa démarche par l'ARACT (Agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail) et par une stagiaire en Master2 Psychologie du Travail et des Organisations.

L'objectif de la démarche du groupe RPS

La démarche a pour objectif d'aboutir à la rédaction d'un plan d'action permettant de prévenir et/ou de réduire les RPS.

Ce plan d'action comprendra pour chaque facteur de risque identifié :

- un niveau de priorité
- les actions de prévention à mettre en œuvre
- les ressources existantes
- le nom du porteur d'action
- le délais de réalisation de l'action

La déontologie

La direction de la DRAC l'ARACT et le groupe de travail se sont engagés à une obligation de stricte confidentialité. Les informations collectées via les entretiens individuels et collectifs sont anonymes, confidentielles et seront détruites.

Les entretiens individuels

Des entretiens individuels ont été proposés aux agents pour parler de leur métier et aider à l'identification des RPS. Conduit à partir du volontariat, ils ont été réalisés à Lyon jusqu'au 28 avril et sont en cours à Clermont-Ferrand jusqu'au 24 mai. Des déplacements sont envisageables pour les UDAP.

Les groupes de travail collectifs

Constitués d'une dizaine d'agents par groupe, ils ont pour objectif d'affiner l'analyse. Ils permettront de confronter les hypothèses de travail du groupe RPS à la réalité des situations.

Ces groupes de travail auxquels chaque agent pourra participer se dérouleront sur deux périodes : juin et septembre 2017.

Un mail d'information précisant les modalités de participation et d'inscription vous sera envoyé mi-mai.



Les Risques Psychosociaux (RPS) La démarche de la DRAC Auvergne- Rhône-Alpes

La DRAC s'est engagée, dans le cadre de la prévention des risques professionnels, dans une démarche de diagnostic concerté des RPS. Cette démarche vise à identifier et évaluer les facteurs de risques et les ressources dans le but de définir les mesures de prévention nécessaires à mettre en œuvre.

Le groupe de travail RPS vous propose de participer à des entretiens individuels et des groupes de travail collectifs. Votre participation est importante, afin que l'identification des risques psychosociaux soit la plus juste et la plus complète.

L'objectif est d'établir un plan d'action pour le début de l'année 2018 en vue d'améliorer les conditions de travail et la qualité de vie au travail.



AUVERGNE - RHÔNE-ALPES
CONDITIONS DE TRAVAIL
ET INNOVATION SOCIALE



Qu'entendons-nous par RPS ?

« Ce qui fait qu'un risque pour la santé au travail est psychosocial, ce n'est pas sa manifestation, mais son origine : les risques psychosociaux sont définis comme les risques pour la santé mentale, physique et sociale, engendrés par les conditions d'emploi et les facteurs organisationnels et relationnels susceptibles d'interagir avec le fonctionnement mental. » Gollac, M. (2011). Le suivi des risques psychosociaux au travail., *Rapport du Collège d'expertise*.

Origines des facteurs de risques :

- Exigences organisationnelles
- Exigence des salariés
- Contexte de l'administration
- Relations professionnelles

Les facteurs de risques peuvent provoquer :

- du stress au travail
- des violences au travail
- de la souffrance au travail
- des troubles comportementaux

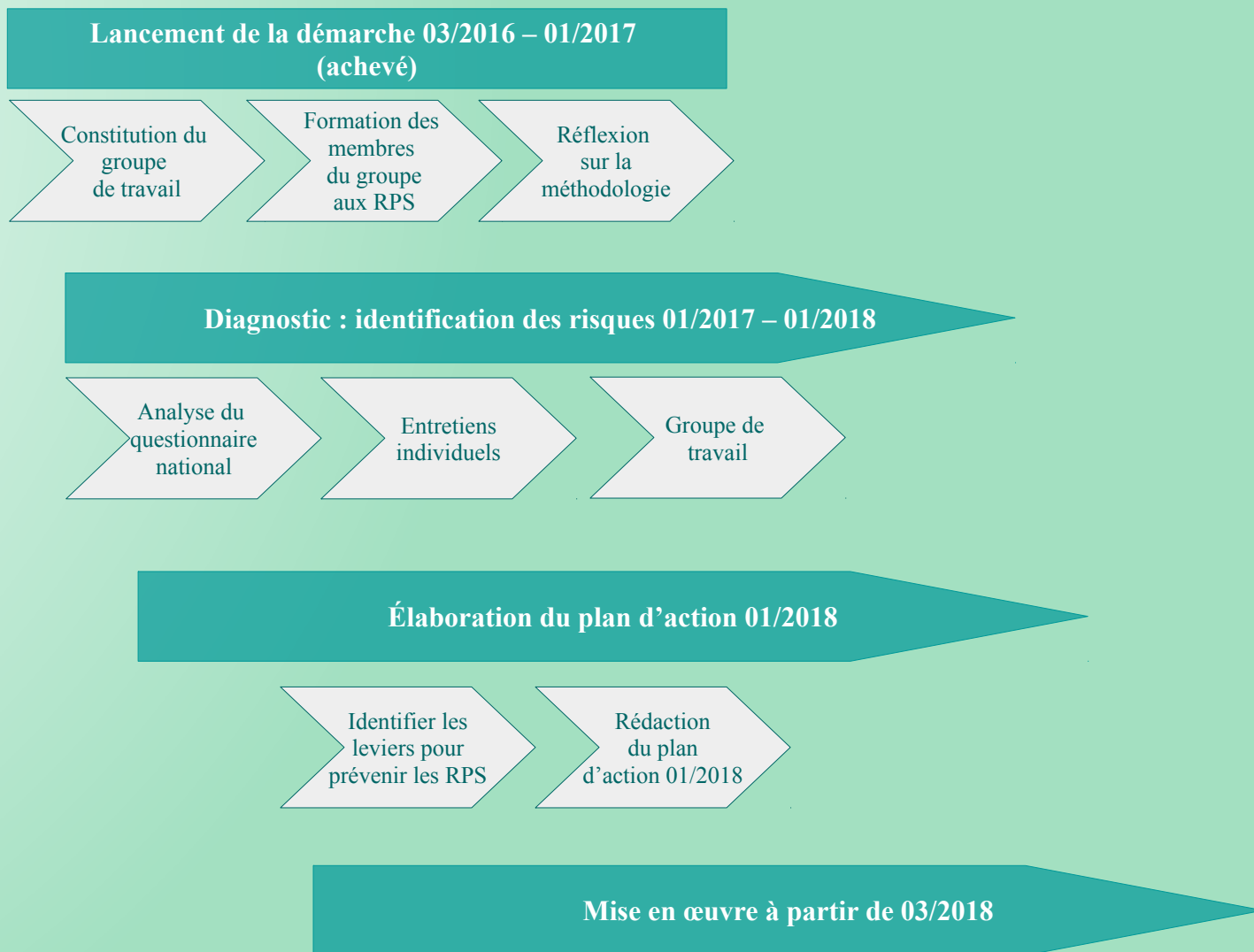
Ils peuvent avoir un impact sur la santé :

- physique
- émotionnelle
- intellectuelle

Des axes sont à travailler :

- La régulation des situations de travail
- La réduction des facteurs de risques
- Le soutien et le développement des ressources

Développer une démarche structurée de prévention des risques psychosociaux



→ Pour participer à un entretien individuel, vous pouvez contacter Mme Anna Chaput (anna.chaput.ext@culture.gouv.fr)

→ Pour tout renseignements sur les groupes de travail collectifs à venir, vous pouvez contacter Mme Émilie Thomas (emilie.thomas@culture.gouv.fr) ou M. Gérald Gervais (gerald.gervais@culture.gouv.fr).